



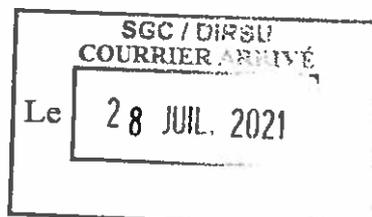
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 19 Juillet 2021

Délibération affichée

Le 28 JUIL. 2021



Effectif du Conseil :	33
Présents :	22
Absents et Excusé(es) :	03
Procuration(s) :	08

N° d'ordre : 47/2021

Domaine d'intervention : 8.1/ Enseignements

L'an deux mil vingt et un le Lundi dix-neuf du mois de Juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du douze Juillet 2021, s'est réuni à huis clos dans le salon d'honneur de l'hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur ATALLAH André.

La convocation a été affichée en Mairie, le 12 Juillet 2021.

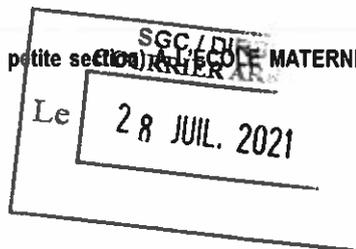
PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint au Maire ; M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint au Maire ; Mme. RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint au Maire ; M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint au Maire ; Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint au Maire ; M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint au Maire ; Mme OTTO Julie, 8^{ème} adjoint au Maire ; M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint au Maire ; M. MIRRE Jocelyn ; Mme LESTIN Léna ; Mme LYSIMAQUE Maguy ; M. TABAR Patrice ; ; Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly ; ; M. FARIAL Harold ; M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys ; Mme LACROIX Jénia ; M. REJON Philippe ; M. PROCIDA Robert ; M. BROLIRON Jean- François , Mme MONGE Dunia: **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme. PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint au Maire (procuration donnée à Mme LESTIN Léna), Mme JEREMIE Marie-Louise (procuration donnée à M. FARIAL Harold), Mme RENE-GABRIEL Murielle (procuration donnée à M. TABAR Patrice), M. PERAIN Franck (procuration donnée à M. FARIAL Harold), M. ISSA Jean-François (procuration donnée à Mme OTTO Julie), Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à M. PROCIDA Robert), M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à Mme MONGE Dunia), Mme GAUTHIERIOT Franciane (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François) **Conseillers Municipaux**

ABSENTS : Mme. LAQUITAINE Liliane ; M. GEOFFROY Luidji ; Mme GUILLAUME Myriam, **Conseillers Municipaux**

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A CREER UNE CLASSE DE DEUX ANS (Très petite section) A L'ECOLE MATERNELLE DE RIVIERE DES PERES



EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la scolarisation des enfants de moins de trois ans, dans les zones d'éducation prioritaire représente un aspect essentiel de la refondation de l'école, depuis 2013 (Cirulaire n° 2012-202 du 18/12/2012).

La scolarisation précoce des enfants est identifiée comme un puissant levier pour la réussite des élèves, notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés et des familles non francophones et éloignées de la culture scolaire.

C'est ainsi que la ville a procédé à l'ouverture d'une TPS au cours de l'année scolaire 2014-2015, à la maternelle Chevalier Saint-Georges en accord avec l'inspecteur de l'académie et les services du rectorat ainsi que l'IEN des écoles maternelles.

Lors des échanges avec la collectivité, les services de l'Inspection envisageaient de créer également une classe de Très petite section (TPS), à l'école maternelle de Rivière des Pères, compte tenu de son implantation dans une zone d'éducation prioritaire (REP+).

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, l'école maternelle de Rivière des Pères, à l'instar de l'école maternelle de Chevalier de Saint-Georges pourrait accueillir dans ses effectifs des élèves âgés de deux ans.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU la circulaire n° 2012-202 du 18/12/2012 ;

CONSIDERANT l'effort de la collectivité pour renforcer la réussite scolaire ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE

SOIT 24 VOIX DONT 05 PROCURATIONS

(Mme. PETRO Sonia, Mme JEREMIE Marie-louise, Mme RENE-GABRIEL Murielle, M. PERAIN Franck, M. ISSA Jean-François)

06 ABSTENTIONS : Mme PENCHARD Marie-Luce, M. EUGENE-SALZEDO Willy, M. PROCIDA Robert, Mme GAUTHIERIOT Franciane, M. BROLIRON Jean-François, Mme MONGE Dunia.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/07/2021 - DELIB N° 47 / 2021- REF : 8.1/ Enseignements
« DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A CREER UNE CLASSE DE DEUX ANS (Très petite section) A L'ECOLE MATERNELLE DE RIVIERE DES PERES »

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la création d'une classe de très petite section à l'école maternelle de Rivière des Pères

ARTICLE 2 : DE DONNER tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de cette affaire
SC / DIRSU
COURRIER ARRIVÉ
Le 28 JUIL. 2021

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le 28 JUIL. 2021
L'affichage *et/ou* la publication le 28 JUIL. 2021

Fait à Basse-Terre le 27 JUIL. 2021

É/ou la notification le
Fait à Basse-Terre le 28 JUIL. 2021
Le Maire

André ATALLAH

Le Maire

André ATALLAH

